

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

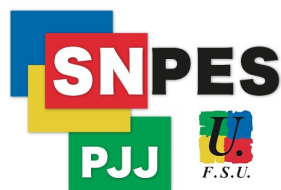
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



Communiqué du SNPES-PJJ/FSU suite à l'audience avec la DPJJ le 16 avril 2023

Le SNPES-PJJ/FSU a été reçu le 16 avril par la DPJJ, la SDRH, dans le cadre d'une audience sur les mobilités.

Depuis que les CAP de mobilité ont été supprimées, les garanties d'égalité de traitement pour la mobilité des personnels ont disparu. La DPJJ propose donc aux organisations syndicales une audience de préparation de ces mobilités durant laquelle nous pouvons défendre certains principes et certaines situations individuelles. C'est ce que le gouvernement Macron appelle le dialogue social...

Dans l'intérêt de la défense des droits des personnels, nous avons accepté de nous y rendre, malgré ce jeu de dupes. Dans un contexte de mobilisation toujours aussi massive pour les retraites, nous avons défendu, en premier lieu, le principe que tous les postes vacants soient proposés aux titulaires et que les priorités statutaires soient respectées. Puis dans un deuxième temps, nous avons rappelé notre volonté que tous les postes vacants après la mobilité puissent être proposés aux sortant.es de formation.

Tout en rappelant notre revendication première d'un retour aux CAP de mobilité pour permettre transparence et égalité de traitement avec des critères objectifs, nous avons dénoncé les multiples situations d'inégalités provoquées par les lignes directrices de gestion. Nous avons alerté la DPJJ sur les entretiens pour les postes à profil ou pour les corps communs concernés par ces règles, en détaillant par le menu les nombreuses expériences qui ont montré les incohérences et les tensions générées par ce type de recrutement. Même si la SDRH ne remet en rien en question le profilage des postes, elle reconnaît que la manière dont sont traités ces entretiens mérite un travail de réflexion. Nous déplorons cependant que la DPJJ ne reconnaisse pas les conséquences de ces procédures sur la cohésion même de l'institution. Sans compter les personnels qui se retrouvent bloqués sur des postes ad vitam eternam quand les cadres ont décidé de stigmatiser des agent.es.

Pour l'emploi des contractuel.les, nous avons rappelé notre demande concernant la tenue de CSA régionaux pour que cette question puisse être traitée régionalement, après les mobilités des titulaires, seul cadre possible à ce jour. Après plusieurs audiences concernant les contractuel.les, durant lesquelles nous n'avons eu de cesse de dénoncer la précarité de ces emplois et les conséquences de cette précarité en terme salarial, en terme de durée de contrat et en terme de formation pré-prise de fonction, **la DPJJ nous a annoncé qu'elle est sur la voie d'obtenir une revalorisation du pied de grille pour l'ensemble de la filière socio-éducative des contractuel.les**. Rappelons que nombre de professionnel.les de cette filière sont aujourd'hui rémunéré.es sous l'indice de base des corps titulaires concernés, ce que nous dénonçons depuis plusieurs mois.

La section d'Auvergne a construit un cadre de mobilisation pour l'ensemble des contractuel.les en terme de rémunérations. Nous vous transmettons ce tract avec la fiche permettant de faire une saisine en ligne auprès du Défenseur des droits.

L'annonce de la DPJJ d'une revalorisation pour juillet reste à valider par le contrôleur budgétaire ministériel. Si la DPJJ se montre relativement optimiste sur ce sujet, nous restons prudents et invitons l'ensemble des contractuel.les à se saisir de la mobilisation lancée par la section d'Auvergne. Si cette annonce venait à se confirmer, ce qui serait une évolution légitime, nous ne pouvons nous satisfaire du sort réservé aux catégories C contractuel.les, qui elles, ne voient aucune évolution de rémunération, malgré leur exclusion, pour la grande majorité, du Ségur.

Pour les personnels qui souhaitent en savoir plus, vous pouvez nous contacter.